



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AUDE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° 04 - NOVEMBRE 2020

PUBLIÉ LE 06 NOVEMBRE 2020

DDTM

- SUEDT/UFB

DIRECCTE

- UD 11

DREAL OCCITANIE

- UID 11/66

PREFECTURE

- CABINET/SIDPC

- DLC/BCLI

SOMMAIRE

DDTM

SUEDT/UFB

Arrêté préfectoral n° DDTM-SUEDT-UFB-2020-107 relatif à la mise en œuvre de dérogations à l'Art. 6 du décret 2020-1310 du 29 octobre 2020 afin de réguler la population d'espèces animales susceptibles d'occasionner des dégâts, relevant de missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.....1

DIRECCTE

UD 11

Arrêté n° 2020-008 accordant la Médaille d'Honneur Agricole à l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2021 (Médailles Argent, Vermeil et Grand Or).....6

Arrêté n° 2020-009 accordant la Médaille d'Honneur du Travail à l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2021 (Médailles Argent, Vermeil, Or et Grand Or).....8

DREAL OCCITANIE

UID 11

Extrait de l'arrêté préfectoral n° DREAL-UID11-2020-42 modifiant les conditions d'exploitation de l'activité de stockage de récupération de métaux ferreux et non ferreux exploitée par la Société DÉCONS OCCITANIE sur le territoire de la commune de CARCASSONNE et régularisant les rubriques ICPE autorisées sur le site.....30

PREFECTURE

CABINET/SIDPC

Arrêté préfectoral n° SIDPC-2020-10-27-01 portant homologation du circuit de motocross de BRAM, sis lieudit « Saint-Loup ».....31

DLC/BCLI

Arrêté préfectoral n° DLC/BCLI-2020-010 désignant pour le département de l'Aude les membres de la conférence territoriale de l'action publique (CTAP) de la région Occitanie.....39



Arrêté préfectoral n° DDTM-SUEDT-UFB-2020-107

relatif à la mise en œuvre de dérogations à l'Art.4 du décret 2020-1310 du 29 octobre 2020 afin de réguler la population d'espèces animales susceptibles d'occasionner des dégâts, relevant de missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative

La Préfète de l'Aude
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le code de l'environnement ;
- VU** le code des relations entre le public et l'administration et notamment son article R.133-8 dans le contexte de la crise sanitaire ;
- VU** le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire notamment son article 4
- VU** l'arrêté ministériel du 26 juin 1987, modifié, fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée ;
- VU** l'arrêté ministériel du 2 septembre 2016 relatif au contrôle par la chasse des populations de certaines espèces non indigènes et fixant, en application de l'article R. 427-6 du code de l'environnement, la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces non indigènes d'animaux classés nuisibles sur l'ensemble du territoire métropolitain ;
- VU** l'arrêté ministériel du 3 juillet 2019 pris pour l'application de l'article R. 427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts ;
- VU** l'arrêté ministériel du 1^{er} août 1986, modifié, relatif à divers procédés de chasse, de destruction des animaux nuisibles et à la reprise du gibier vivant dans un but de repeuplement ;
- VU** le décret du 9 octobre 2019 portant nomination de Mme ELIZEON Sophie en qualité de préfète de l'Aude ;
- VU** l'arrêté n°DDTM-SUEDT-UFB-2020-033 relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 2020-2021 ;
- VU** l'arrêté n°DDTM-SUEDT-UFB-2020-034 relatif à l'ouverture de la chasse à tir du chevreuil, du daim et du sanglier pour la saison 2020-2021 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° DPPAT-BCI-2020-042 donnant délégation de signature à Monsieur Simon CHASSARD, Secrétaire Général de la Préfecture de l'Aude ;
- VU** l'avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage dans sa séance du 5 novembre 2020 ;

Considérant le caractère pathogène et contagieux du virus SARS-COV-2, dont la **propagation** est qualifiée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) d'**urgence de santé publique de portée internationale** de par sa gravité et sa soudaineté; que la situation épidémiologique internationale reste marquée par une augmentation **constante du nombre** de contaminations et que la situation en France métropolitaine est **considérée comme préoccupante** par Santé Publique France ;

Considérant que l'ensemble du territoire national a été placé en état d'**urgence sanitaire** par le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 **prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire** ; que les **indicateurs sanitaires démontrent une augmentation du nombre de cas positifs** dans le département qui touche toutes les tranches d'âge, **attestant d'une accélération** de la circulation du virus à l'échelle départementale ; que le **taux d'incidence du département de l'Aude** est de 281,5 pour 100 000 habitants et que le **taux de positivité s'élève à 15,0 %** à la dernière actualisation ;

Considérant que l'article L. 420-1 du code de l'environnement précise que la **gestion durable du patrimoine faunique et de ses habitats est d'intérêt général** et que la pratique de la chasse, activité à caractère environnemental, culturel, social et économique, participe à cette gestion et contribue à l'équilibre entre le gibier, les milieux et les activités humaines en assurant un véritable équilibre agro-sylvo-cynégétique ;

Considérant les prélèvements des ongulés sauvages lors de la campagne cynégétique 2018/2019, issus du réseau « ongulés sauvages » de la **Fédération Nationale des Chasseurs** et de l'**Office Français de la Biodiversité**, à savoir : 95 786 cerfs **élaphe attribués** pour 65 275 prélevés, 674 551 chevreuils attribués pour 586 462 prélevés et 747 **367 sangliers** prélevés ;

Considérant les prélèvements des ongulés sauvages lors de la campagne cynégétique 2019/2020, issus du réseau « ongulés sauvages » de la **Fédération Nationale des Chasseurs** et de l'**Office Français de la Biodiversité**, à savoir : 98 933 cerfs **élaphe attribués** pour 68 886 prélevés, 697 690 chevreuils attribués pour 586 797 prélevés et 809 992 sangliers prélevés ;

Considérant les attributions et les prélèvements d'ongulés sauvages, (cerfs et chevreuils) lors de la campagne 2019/2020 dans le département de l'Aude : 448 cerfs prélevés pour 521 attributions, 3 129 chevreuils prélevés pour 4 097 attribués ;

Considérant les attributions d'ongulés sauvages, (cerfs et chevreuils) lors de la campagne 2020/2021 : 557 cerfs attribués et 4 126 chevreuils attribués ;

Considérant les prélèvements de sangliers par la chasse dans le département de l'Aude, passés de 2 922 sur la saison 1989/1990 à 15 712 en 2015/2016, 16 411 en 2016/2017, 15 355 en 2017/2018, 13 048 en 2018/2019, 13 685 en 2019/2020 ;

Considérant le montant des dégâts de grand gibier dans l'Aude, s'élevant à 219 489 € en 2015/2016, 321 000 € en 2016/2017, 398 000 € en 2017/2018, 310 000 € en 2018/2019, estimé à 400 450 € en 2019/2020 ;

Considérant les **nuisances** et les **dégâts occasionnés** par la prolifération des sangliers dans les propriétés **privées** et **publiques**, les **risques de collisions** sur les routes et les **dommages** sur certaines **espèces d'intérêt écologique** et sur leurs habitats naturels ;

Considérant que la **régulation du sanglier** est une mission d'intérêt général permettant de limiter les **dégâts aux cultures agricoles** ;

Considérant que le chevreuil et le cerf élaphe, espèces soumises à plan de chasse, peuvent également causer des **dégâts conséquents** aux cultures agricoles et aux **régénérations forestières** ;

Considérant que l'urgence justifiée par la protection de l'environnement et la sécurité sanitaire permet de déroger aux délais de saisine de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage et à la consultation du public afin de maintenir pendant la durée de la période de confinement une pression importante de prélèvement sur les espèces de grand gibier permettant de tendre vers l'équilibre agro-sylvo-cynégétique ;

Considérant la réponse de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aude sur sa capacité de réguler sa population de cervidés et de sangliers suite à la saisie de la Préfète en date du 5 novembre 2020 ;

Considérant l'engagement de la mise en œuvre d'un protocole sanitaire strict durant ses missions d'intérêt général ;

SUR proposition du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer;

ARRÊTE

Article 1

Les activités de chasse de loisir sans impact sur la régulation nécessaire du gibier sont interdites.

Les actions de régulation qui concourent, par la régulation de la faune sauvage, à la limitation des dégâts aux cultures et à l'équilibre sylvo-cynégétique sont reconnues d'intérêt général.

A ce titre, elles entrent dans le périmètre réglementaire des dérogations prévues à l'article 4 - I - 1^o alinéa 8, du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020.

Article 2

Seules les espèces suivantes peuvent faire l'objet de régulation à tir par les chasseurs :

- sanglier,
- cerf élaphe,
- chevreuil,

Les seuls modes de chasse autorisés sont la battue et l'affût.

Le grand gibier blessé pourra être recherché par des conducteurs de chiens de sang.

Le nombre de participants aux battues est limité à 40.

Le tir à l'approche est interdit.

Chaque participant à des missions de régulation des espèces pré-citées devra être porteur :

- d'une attestation de déplacement dérogatoire sur laquelle il devra cocher le cas : « participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative » ;
- de toute pièce justifiant de son lien avec l'ACCA ou AICA où il se rend, ou d'où il revient ;
- du permis de chasser validé pour l'année cynégétique en cours.

Par ailleurs les mesures particulières suivantes sont exigées au titre d'un protocole sanitaire strict :

- lors des rassemblements pendant lesquels les consignes de sécurité pour les battues sont données, une distance d'au moins un mètre entre chaque chasseur doit être respectée, port du masque ;

- les chasseurs doivent respecter, dès que possible, une distance d'au moins un mètre entre eux, quel que soit le mode de chasse ;
- dans le cas où la distance d'un mètre ne pourrait être respectée, le port du masque est obligatoire quel que soit le mode de chasse ;
- les repas et rassemblements pré et post chasse sont interdits ;
- si un animal est prélevé, une seule personne réalisera l'éviscération en utilisant des gants propres, en portant un masque et en ayant désinfecté le couteau qui servira à l'opération. En aucun cas le prêt du couteau d'une tierce personne ne sera effectué ;
- l'animal sera chargé dans une voiture sur une bâche propre et désinfectée prévue à cet effet ;
- à l'arrivée au local de chasse, les personnes doivent se laver les mains avant d'enfiler une paire de gants et de mettre un masque propre pour suspendre l'animal et procéder au dépeçage. La présence dans les locaux de chasse pour le dépeçage et le traitement de la venaison est limitée à 6 personnes en respectant une surface de 4m² par personne, avec port du masque et de gants obligatoire, et mise à disposition de gel hydro-alcoolique ;
- il sera privilégié, si possible, le dépeçage et la découpe d'une carcasse par une seule personne ;
- tout le matériel utilisé sera désinfecté après usage ;
- la distribution de la venaison est effectuée par une seule personne, porteuse de gants et de masque.

L'agrainage est interdit.

Article 3

Conformément aux quotas départementaux et aux attributions individuelles du plan de chasse 2020/2021, l'objectif souhaitable pour les prélèvements des cerfs et chevreuils est la réalisation des minima en fin de campagne cynégétique, afin d'assurer un équilibre entre le gibier, les milieux et les activités humaines en assurant un véritable équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Dans la mesure où l'objectif à atteindre pour le sanglier est de maintenir l'équilibre entre le gibier, les milieux et les activités humaines, aucune consigne restrictive de tir sur les sangliers à abattre n'est donnée.

Article 4

Cet arrêté préfectoral prendra effet du 7 novembre jusqu'à la fin du confinement imposé par le décret 2020-1310 du 29 octobre 2020.

Article 5

Tout recours à l'encontre du présent arrêté pourra être porté devant le tribunal administratif de MONTPELLIER soit par courrier adressé au 6, rue Pitot – CS 99002 34063 MONTPELLIER CEDEX 02, soit par voie électronique sur le site : <https://www.citoyens.telerecours.fr> , dans un délai de deux mois suivant sa notification ou sa publication au Recueil des Actes Administratifs. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être présenté à l'auteur de la décision. Dans ce cas, le recours contentieux pourra être introduit dans les deux mois suivant la réponse (le silence gardé pendant les deux mois suivant le recours emporte le rejet de cette demande).

Article 6

Le secrétaire général de la préfecture de l'Aude, les sous-préfets de Narbonne et Limoux, les maires, le directeur départemental des territoires et de la mer, le colonel commandant le groupement de gendarmerie, le directeur départemental de la sécurité publique, les lieutenants de louveterie, le chef du service départemental de l'Office Français de la Biodiversité, le directeur de l'agence territoriale de l'Office national des forêts, les agents assermentés de la Fédération départementale des chasseurs de l'Aude, les gardes-chasse particuliers assermentés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans chaque commune par les soins des maires et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Carcassonne, le **6 - NOV. 2020**

Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général de la Préfecture



Simon CHASSARD

A R R E T E N° 2020-008

Accordant la Médaille d'Honneur Agricole

A l'occasion de la promotion du 1er janvier 2021

La préfète,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;

VU le décret 84-1110 du 11 décembre 1984 modifié relatif à l'attribution de la médaille d'honneur agricole ;

VU l'arrêté du 11 décembre 1984 autorisant les préfets, à décerner les médailles d'honneur agricoles ;

A l'occasion de la promotion du 1er janvier 2021 ;

Sur proposition du directeur des services du cabinet,

A R R E T E

Article 1 : La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :

- **Monsieur BOYER Arnaud**
Afa, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU LANGUEDOC,
CARCASSONNE
demeurant à RUSTIQUES
- **Monsieur BRU Sébastien**
Technicien de laboratoire, CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'AUDE, CARCASSONNE
demeurant à CARCASSONNE
- **Madame CHILLARON LUDIVINE**
Technicienne PSSP, MSA GRAND SUD, CARCASSONNE
demeurant à VILLENEUVE-LA-COMPTAL
- **Madame FOULON Séverine**
Chargée de clientèle agricole, GROUPAMA MEDITERRANEE, AIX EN PROVENCE
demeurant à SALLES-D'AUDE
- **Madame GALGAN Christelle**
Assistante de gestion, LES FROMAGERIES OCCITANES, VILLEFRANCHE-DE-
LAURAGAIS
demeurant à MAS-SAINTE-PUELLES
- **Monsieur GRAS Ghyslain**
Agent d'atelier, CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'AUDE, CARCASSONNE
demeurant à FONTIES-D'AUDE
- **Madame ISCLA Isabelle**
Conseillère installation, CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'AUDE, CARCASSONNE
demeurant à CARCASSONNE

- **Madame MASSON Stéphanie**
Agent administratif, MSA GRAND SUD, CARCASSONNE
demeurant à BERRIAC
- **Madame PEYRAS Isabelle**
Conseillère création d'entreprise, CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'AUDE,
CARCASSONNE
demeurant à CARCASSONNE
- **Monsieur PINO Christophe**
Responsable de service, MSA GRAND SUD, CARCASSONNE
demeurant à CAZILHAC
- **Madame POCOVI SYLVIE BRIGITTE**
Assistante de direction, CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'AUDE, CARCASSONNE
demeurant à NEVIAN
- **Monsieur VERGE JEAN LUC**
Conseiller agricole, CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'AUDE, CARCASSONNE
demeurant à MOUSSOULENS

Article 2 : La médaille d'honneur agricole VERMEIL est décernée à :

- **Monsieur BONHORE Stephane**
Magasinier logistique expert, LES FROMAGERIES OCCITANES, VILLEFRANCHE-DE-
LAURAGAIS
demeurant à LABASTIDE-D'ANJOU

Article 3 : La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

- **Monsieur COURRIERE François**
Employé MSA, MSA GRAND SUD, CARCASSONNE
demeurant à CARCASSONNE
- **Monsieur JAMMES Michel**
Retraité cadre bancaire, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU
LANGUEDOC, CARCASSONNE
demeurant à SIGEAN
- **Monsieur RIVIERE Jerry**
Directeur d'agence, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU
LANGUEDOC, LATTES
demeurant à NARBONNE

Article 4 : Le secrétaire général et le directeur des services du cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Carcassonne, le 02/11/2020

Pour la Préfète et par délégation
P/ Le Direccte Occitanie
P/La Responsable de l'Unité
Départementale de l'Aude
Le Directeur Adjoint du Travail

Maurice EXPOSITO



ARRETE N°2020-009

Accordant la Médaille d'Honneur du Travail

A l'occasion de la promotion du 1er janvier 2021

La préfète,
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;

Vu le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

Sur proposition du directeur de cabinet,

A R R E T E

Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

- **Monsieur ACHERON Arnaud**
Chargé de clientèle, MADELEINES BIJOU, SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE.
demeurant à CAZILHAC
- **Madame ALLART Celine**
Gestionnaire expert, MUTUELLE VIASANTE, CARCASSONNE.
demeurant à VILLEMUSTAUSOU
- **Monsieur AUGE William**
Ouvrier de production, SOCIETE D'ETUDES ET D'APPLICATIONS DE COMPOSANTS
GUIRAUD FRERES, TOULOUSE.
demeurant à VINASSAN
- **Madame AVERSENG Estelle**
Gestionnaire de compte - agent administratif, URSSAF, MONTPELLIER.
demeurant à LAURAC
- **Madame AYROLLES Elisabeth**
Conseillère spéciale production, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ARTERRIS,
CASTELNAUDARY.
demeurant à SOUILHANELS

- **Madame AZEMA Severine**
Responsable commercial, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à COURSAN
- **Monsieur BACHET Sébastien**
Ouvrier en esat, AFDAIM ADAPEI 11, CARCASSONNE.
demeurant à GRUISSAN
- **Madame BAGGIO Nausicaa**
Conseiller clientele professionnel, BANQUE POPULAIRE DU SUD, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE
- **Monsieur BASSETTO Hubert**
Cariste, MONIER, LIMOUX.
demeurant à PIEUSSE
- **Monsieur BAUX Vincent**
Conseiller specialise production, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ARTERRIS,
CASTELNAUDARY.
demeurant à SAINT-PAPOUL
- **Monsieur BERGE Thierry**
Expeditionnaire, ITM LOGISTIQUE ALIMENTAIRE INTERNATIONAL, VILLENEUVE-
LÈS-BÉZIERS.
demeurant à FLEURY
- **Monsieur BIDOIS Jean-Louis**
Ouvrier en esat, AFDAIM ADAPEI 11, CARCASSONNE.
demeurant à PENNAUTIER
- **Monsieur BIELLE Cédric**
Adjoint responsable d'agence, LOXAM, NARBONNE.
demeurant à BAGES
- **Monsieur BLANC Dominique**
Agent de Production, VITRAGE DE SECURITE DU SUD, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE
- **Monsieur BONATO Cedric**
Directeur, GOE SERVICE, LÉZIGNAN-CORBIÈRES.
demeurant à ARAGON
- **Monsieur BOSCHER Arnaud**
Chauffeur / magasinier, PCEB, CARCASSONNE.
demeurant à LA DIGNE-D'AMONT
- **Monsieur BOUAZZA Nagib**
Ouvrier en esat, AFDAIM ADAPEI 11, CARCASSONNE.
demeurant à CARCASSONNE
- **Madame BOUAZZA Nagima**
Ouvrier en esat, AFDAIM ADAPEI 11, CARCASSONNE.
demeurant à CARCASSONNE
- **Madame BOULANGER Anne**
Employée de banque, CREDIT LYONNAIS, CASTELNAUDARY.
demeurant à PEXIORA

- **Madame BOYER Peggy**
Standardiste, OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME, CARCASSONNE.
demeurant à VILLEGAILHENC

- **Monsieur CAILHOL Claude**
Ouvrier en esat, AFDAIM ADAPEI 11, CARCASSONNE.
demeurant à PEXIORA

- **Monsieur CALERO Joel**
Agent territorial, HADOM SANTE, CARCASSONNE.
demeurant à VILLALIER

- **Monsieur CAMPAYO Dimitri**
Responsable commercial, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à CARCASSONNE

- **Madame CARDOSO CARINE**
Conseiller Clientèle, BANQUE COURTOIS, TOULOUSE.
demeurant à CARCASSONNE

- **Monsieur CHAVARD Laurent**
Responsable equipe production, TERREAL, LABASTIDE-D'ANJOU.
demeurant à LABASTIDE-D'ANJOU

- **Madame CLARET Sandrine**
Directrice administrative, FONCIA ROUSSILLON - INFO IMMOBILIER, PERPIGNAN.
demeurant à LEUCATE

- **Monsieur CONQUET Jerome**
Technicien de maintenance, UNION DE COOPERATIVE FONCALIEU, ARZENS.
demeurant à ARZENS

- **Monsieur COURTIN Xavier**
Ouvrier en esat, AFDAIM ADAPEI 11, CARCASSONNE.
demeurant à LA VALETTE

- **Monsieur CRISTOFOL Javier**
Magasinier approvisionnement, PCEB, CARCASSONNE.
demeurant à CARCASSONNE

- **Monsieur CROUCHANDEU Joseph**
Cariste, SOCIETE D'ETUDES ET D'APPLICATIONS DE COMPOSANTS GUIRAUD
FRERES, TOULOUSE.
demeurant à LUC-SUR-ORBIEU

- **Madame DAUVIN Ingrid**
Technicien logistique, TERREAL, LABASTIDE-D'ANJOU.
demeurant à ISSEL

- **Madame DEGEORGE Julie**
Ouvrier en esat, AFDAIM ADAPEI 11, CARCASSONNE.
demeurant à CASTELNAUDARY

- **Monsieur DE MONTETY Thomas**
Géomètre topographe, TERREAL, SURESNES.
demeurant à VILLEPINTE

- **Monsieur DE SOUZA Marie René**
Coffreur-bancheur, SOGEA SUD BATIMENT, NARBONNE.
demeurant à SAINTE-EULALIE

- **Madame DIBOUNDOU Alexandra**
Gestionnaire de compte, URSSAF DE LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à CARCASSONNE
- **Madame ESPAZE Cécile**
Technicienne de prestations, CAISSE PRIMAIRE ASSUR MALADIE, NARBONNE.
demeurant à LEZIGNAN-CORBIERES
- **Monsieur FALLON Francois**
Technicien de culture specialisc, PCEB, CARCASSONNE.
demeurant à LUC-SUR-ORBIEU
- **Monsieur FARBOS Patrice**
Responsable d'agence, LOXAM, LÉZIGNAN-CORBIÈRES.
demeurant à CARCASSONNE
- **Monsieur FAYT Wilfried**
Conducteur de travaux, AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE
- **Monsieur FISCHER Vincent**
Responsable centre social, CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-
GARONNE, TOULOUSE.
demeurant à FENDEILLE
- **Monsieur FLORES Didier**
Caviste Préparateur, LES VIGNERONS DU SIEUR D'ARQUES, LIMOUX.
demeurant à SAINT-HILAIRE
- **Monsieur FLORES Eric**
Employé de banque, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.
demeurant à CRUSCADES
- **Monsieur FOUCHER FABIEN GABRIEL**
Electromecanicien, SAS ATLAN, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE
- **Madame FRANZON Catherine**
Responsable d'exploitation, CALBERSON ROUSSILLON, CARCASSONNE.
demeurant à CARCASSONNE
- **Monsieur GALY Jean-François**
Employé de banque, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.
demeurant à PALAJA
- **Monsieur GANDOLFO Christophe**
Responsable commerciale confirmer, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-
ÉTIENNE.
demeurant à SAINT-ANDRE-DE-ROQUELONGUE
- **Madame GANDOLFO Martine**
Employé commercial confirmer, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à SAINT-ANDRE-DE-ROQUELONGUE
- **Monsieur GARCIA BENJAMIN**
PREPARATEUR, ETS BAURES-PRODUITS METALLURGIQUES, NARBONNE.
demeurant à CRUSCADES

- **Monsieur GARCIA Stephane**
Tractoriste, GROUPEMENT D'EMPLOYEURS D'AUSSIERES, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE
- **Monsieur GAU Philippe**
Chauffeur / magasinier, PCEB, CARCASSONNE.
demeurant à AIGUES-VIVES
- **Madame GELIS Claudine**
Coordinatrice ligne, KALHYGE 4, CUXAC-D'AUDE.
demeurant à CUXAC-D'AUDE
- **Monsieur GHAMBOU Abdelkader**
Coffreur-bancheur, SOGEA SUD BATIMENT, NARBONNE.
demeurant à DURBAN-CORBIERES
- **Monsieur GIORGI Jacques**
Régulateur filière: transport de fonds, LOOMIS FRANCE, CARCASSONNE.
demeurant à CARCASSONNE
- **Madame GOMEZ Céline**
Responsable commerciale, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à CARCASSONNE
- **Monsieur GRASTILLEUR Jean-Charles**
Rcsponsible administratif et financier, PCEB, CARCASSONNE.
demeurant à CARCASSONNE
- **Monsieur GREGOIRE Xavier**
Directeur general delegue, PCEB, CARCASSONNE.
demeurant à CARCASSONNE
- **Monsieur GUIRAUD MICHEL**
Agent Funéraire, POMPES FUNEBRES DES COMMUNES OCCITANES, BÉZIERS.
demeurant à MIREPEISSET
- **Monsieur HERRAIZ José**
Convoyeur de fonds, LOOMIS FRANCE, CARCASSONNE.
demeurant à BRAM
- **Monsieur HURLAULT Joël**
Ouvrier autoroutier, AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE, CARCASSONNE.
demeurant à CARCASSONNE
- **Monsieur IORDANOFF Boris**
Tecnicien de maintenance opérationnelle, AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE,
NARBONNE.
demeurant à CARCASSONNE
- **Monsieur JAECKERT Denis**
Ouvrier en esat, AFDAIM ADAPEI 11, CARCASSONNE.
demeurant à CARCASSONNE
- **Monsieur JONAS Cyril**
Receptionnaire, ITM LOGISTIQUE ALIMENTAIRE INTERNATIONAL, VILLENEUVE-
LÈS-BÉZIERS.
demeurant à NARBONNE

- **Monsieur JOUAN Christophe**
Ingénieur, CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES, TOULOUSE.
demeurant à BELFLOU
- **Madame KIENTZY Sonia**
Retraitee, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
demeurant à CARCASSONNE
- **Madame LACOUR Stephanie**
Responsable administration des ventes, PCEB, CARCASSONNE.
demeurant à PALAJA
- **Monsieur LAFORET Yann**
Technicien, AIRBUS DEFENCE AND SPACE SAS, TOULOUSE.
demeurant à MONTFERRAND
- **Monsieur LAHCINI Nabil**
Technicien de fabrication, MONIER, LIMOUX.
demeurant à VILLENEUVE-LÈS-MONTRÉAL
- **Monsieur LALOUP Sebastien**
Exploitant ligne de choix, O-I FRANCE SAS, BÉZIERS.
demeurant à OUVEILLAN
- **Monsieur LAPLAZA Alain**
Responsable de comptes, SIEMENS HEALTHCARE SAS, SAINT-DENIS.
demeurant à LEZIGNAN-CORBIERES
- **Monsieur LAVAUX Cedric**
Massicotier, ASET, MONTRÉAL.
demeurant à LA FORCE
- **Monsieur LE BONHOMME Cyril**
Chef de station, UNION DE COOPERATIVE FONCALIEU, ARZENS.
demeurant à ALAIRAC
- **Monsieur LLORIS Carlos**
Ouvrier agricole, GROUPEMENT D'EMPLOYEURS D'AUSSIERES, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE
- **Monsieur LONLAS Thierry**
Responsable de libre service agricole, PCEB, CARCASSONNE.
demeurant à VILLEMOUSTAUSOU
- **Monsieur LOT Germain**
Chef d'exploitation, GAIA, SAVERDUN.
demeurant à LAVALETTE
- **Madame LO VAN Elisabeth**
Employé administratif, SARL ENTREPRISE BATTISTELLA CONSTRUCTION,
ALZONNE.
demeurant à VILLESEQUELANDE
- **Monsieur MAACHI Larbi**
Delegue medical, ASTRAZENECA, COURBEVOIE.
demeurant à CARCASSONNE
- **Madame MARIS Genevieve**
Conseiller emploi, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à AJAC

- **Monsieur MARQUES Lucas**
Agent d'intervention, SUEZ EAU FRANCE, BÉZIERS.
demeurant à BOULHONNAC
- **Madame MARTHERESSE Patricia**
Promoteurs des ventes, NESPOLI FRANCE, LA CAPELLE.
demeurant à LUC-SUR-ORBIEU
- **Monsieur MARTIN Angel**
Adjoint de direction, BTP CFA OCCITANIE, MONTPELLIER.
demeurant à CARCASSONNE
- **Madame MARTINEZ Catherine**
Agent administratif hq, ITM LOGISTIQUE ALIMENTAIRE INTERNATIONAL,
VILLENEUVE-LÈS-BÉZIERS.
demeurant à COURSAN
- **Monsieur MARTY Sébastien**
Adjoint animation, BTP CFA OCCITANIE, MONTPELLIER.
demeurant à ORNAISONS
- **Monsieur MERCIER Sebastien**
Chef de ligne, UNION DE COOPERATIVE FONCALIEU, ARZENS.
demeurant à MONTRÉAL
- **Madame MERIAUX Catherine**
Ouvrier en esat, AFDAIM ADAPEI 11, CARCASSONNE.
demeurant à LEUCATE
- **Monsieur MEYER Nicolas**
Agent d'exploitation q, ITM LOGISTIQUE ALIMENTAIRE INTERNATIONAL,
VILLENEUVE-LÈS-BÉZIERS.
demeurant à SAINT-NAZAIRE-D'AUDE
- **Madame MITARD Celine**
Travailleuse en esat, AFDAIM ADAPEI 11, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE
- **Monsieur MOLIERES Régis**
Poseur, EHTP, TULLINS.
demeurant à SIGEAN
- **Monsieur MONIE Gilles**
Technicien de culture specialise, PCEB, CARCASSONNE.
demeurant à MONTREAL
- **Monsieur MONTAGNÉ Christophe**
Croupier, SOC DU CASINO DU CAP D AGDE, AGDE.
demeurant à ANTUGNAC
- **Monsieur MOURRUT Xavier**
Professeur d'enseignement général, BTP CFA OCCITANIE, MONTPELLIER.
demeurant à LA REDORTE
- **Monsieur PASTOR Cyril**
Technicien de culture specialise, PCEB, CARCASSONNE.
demeurant à CAPENDU

- **Madame PEVERE Christelle**
Agent administratif, CAISSE PRIMAIRE ASSUR MALADIE, NARBONNE.
demeurant à CRUSCADES
- **Monsieur PLANTIE Claude**
Technicien de culture, PCEB, CARCASSONNE.
demeurant à AJAC
- **Monsieur PLANTIE Marc**
Retraite, PCEB, CARCASSONNE.
demeurant à AJAC
- **Monsieur PLATERO Frederic**
Responsable projets, SIEMENS HEALTHCARE SAS, TOULOUSE.
demeurant à LA FORCE
- **Monsieur POULARD Cédric**
Commercial agence, REXEL FRANCE, NARBONNE.
demeurant à BIZANET
- **Madame QUERUEL Francesca**
Ouvrier en esat, AFDAIM ADAPEI 11, CARCASSONNE.
demeurant à PUICHERIC
- **Monsieur RANCHERE Philippe**
Technicien de maintenance, VITRAGE DE SECURITE DU SUD, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE
- **Monsieur ROMAIN Elie**
Coffreur-bancheur, SOGEA SUD BATIMENT, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE
- **Madame ROUBY Véronique**
Cariste, UCCOAR, CARCASSONNE.
demeurant à ARZENS
- **Monsieur ROUQUETTE JEAN-RICHARD**
TRANSPORT DE FONDS, BRINK'S EVOLUTION, BÉZIERS.
demeurant à FLEURY
- **Monsieur RUIZ Michel**
Directeur entrepot, STE LOGISTIQUE SUD, SAUVIAN.
demeurant à VINASSAN
- **Madame SABATE Celine**
Coordinatrice qualité produit sous traités, NUTRITION ET SANTE, REVEL.
demeurant à MONTMAUR
- **Monsieur SANCHEZ Philippe**
Employé de Cave, LES VIGNERONS DU SIEUR D'ARQUES, LIMOUX.
demeurant à LIMOUX
- **Monsieur SANCHEZ Sylvain**
Ouvrier en esat, AFDAIM ADAPEI 11, CARCASSONNE.
demeurant à LEUCATE
- **Monsieur SARDA Thierry**
Technicien réseau, SUEZ EAU FRANCE, BÉZIERS.
demeurant à CARCASSONNE

- **Monsieur SARINENA Luc**
Ingenieur, AIRBUS HELICOPTERS, MARIGNANE.
demeurant à COURSAN
- **Monsieur SAUVESTRE OLIVIER**
Employé, ETS BAURES-PRODUITS METALLURGIQUES, CARCASSONNE.
demeurant à LAVALETTE
- **Monsieur SEGOVIA Jean-Francois**
Ouvrier docker, COMPTOIR LANGUEDOCIEN DE TRANSIT ET DE MANUTENTION
PORT LA NOUVELLE, PORT-LA-NOUVELLE.
demeurant à LA PALME
- **Monsieur SERALINI Eric**
Comptable, HOLDING DEUX M, PERPIGNAN.
demeurant à CAVES
- **Madame SOUM Angelique**
Enqueteur at/mp, CAISSE PRIMAIRE ASSUR MALADIE, CARCASSONNE.
demeurant à BIZANET
- **Monsieur TANG Xiaofeng**
Responsable matière première carrières sud, TERREAL, SAINT-PAPOUL.
demeurant à SAINT-PAPOUL
- **Monsieur THUILIE Matthieu**
Chef d equipe, SOGEA SUD BATIMENT, NARBONNE.
demeurant à VILLALIER
- **Monsieur TISSEYRE Alexandre**
Technicien qualite, AUBERT & DUVAL, PAMIERS.
demeurant à PLAVILLA
- **Monsieur TOUSTOU Didier**
Macon, ENTREPRISE BOURDARIOS, PAMIERS.
demeurant à CARCASSONNE
- **Monsieur VALES Philippe**
Chargé d'affaires collectif, HARMONIE MUTUELLE, NARBONNE.
demeurant à COMIGNE
- **Monsieur VALLIER Rémi**
Superviseur péage, AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE, NARBONNE.
demeurant à PÉPIEUX
- **Monsieur ZURAWSKI Fabrice**
Steward, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
demeurant à MONTREDON-DES-CORBIÈRES

Article 2 : La médaille d'honneur du travail VERMEIL est décernée à :

- **Monsieur ALINS Philippe**
Technicien de culture specialise, PCEB, CARCASSONNE.
demeurant à LA DIGNE-D'AMONT
- **Monsieur ARMAING Christophe**
Technicien, AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE.
demeurant à CASTELNAUDARY

- **Madame ASSÈRE Nathalie**
Secrétaire, MUTUELLE VIASANTE, CARCASSONNE.
demeurant à CARCASSONNE

- **Madame AYROLLES Elisabeth**
Conseillère spéciale production, SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE ARTERRIS,
CASTELNAUDARY.
demeurant à SOUILHANELS

- **Monsieur BAUTISTA Bruno**
Responsable de production, GSM, BEUCAIRE.
demeurant à MOUX

- **Monsieur BENET Alain**
Cadre, AIRBUS HELICOPTERS, MARIGNANE.
demeurant à ARTIGUES

- **Madame BES Catherine**
Conseiller agence mnt de l'aide, MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE MNT,
CARCASSONNE.
demeurant à CARCASSONNE

- **Monsieur BLANC Dominique**
Agent de Production, VITRAGE DE SÉCURITÉ DU SUD, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE

- **Monsieur BOHORQUES Christian**
Ouvrier autoroutier, AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE

- **Monsieur BOILS Bernard**
Analyste Data, UPSA, AGEN.
demeurant à PALAJA

- **Monsieur CALERO Joel**
Agent territorial, HADOM SANTÉ, CARCASSONNE.
demeurant à VILLALIER

- **Madame CARREIN Pascale**
Comptable, PCEB, CARCASSONNE.
demeurant à CARCASSONNE

- **Monsieur CARRENO Jean-Antoine**
Ouvrier en esat, AFDAIM ADAPEI 11, CARCASSONNE.
demeurant à PAULIGNE

- **Monsieur CASSIGNOL Didier**
Chef technicien de culture, PCEB CARCASSONNE.
demeurant à LA FORCE

- **Monsieur CASSIGNOL Patrick**
Chef de site, LES SILOS DU SUD, PORT-LA-NOUVELLE.
demeurant à SIGEAN

- **Madame CAUSEUR RAYNAUD Sabine**
Agent de réception clients expédition, TERREAL, CASTELNAUDARY.
demeurant à MONTFERRAND

- **Madame CAZCARRA Florence**
Responsable accompagnement commercial, CAISSE EPARGNE PREVOYANCE
LANGUEDOC ROUSSILLON, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE
- **Monsieur CHAMPALOUX Christophe**
Preventeur, AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE, NARBONNE.
demeurant à PEYRIAC-DE-MER
- **Monsieur CIFAI Herve**
Directeur, LES SILOS DU SUD, PORT-LA-NOUVELLE.
demeurant à NARBONNE
- **Monsieur CONQUET Camille**
Ouvrier en esat, AFDAIM ADAPEI 11, CARCASSONNE.
demeurant à LIMOUX
- **Monsieur CRISTOFOL Javier**
Magasinier approvisionnement, PCEB CARCASSONNE.
demeurant à CARCASSONNE
- **Monsieur CROSNIER Charles**
Directeur technique, PCEB CARCASSONNE.
demeurant à TREBES
- **Monsieur CROUCHANDEU Joseph**
Cariste, SOCIETE D'ETUDES ET D'APPLICATIONS DE COMPOSANTS GUIRAUD
FRERES, TOULOUSE.
demeurant à LUC-SUR-ORBIEU
- **Madame DARLES ISABELLE**
Assistante de Direction, AREVA NC MALVESI, NARBONNE.
demeurant à MOUSSAN
- **Monsieur DELAMPLE Bernard**
Retraité, BANQUE DE FRANCE, CARCASSONNE.
demeurant à PALAJA
- **Monsieur DELOGEAU Philippe**
Qualiticien, AIRBUS OPERATIONS, TOULOUSE.
demeurant à CASTELNAUDARY
- **Monsieur DELQUIÉ Franck**
Investigateur administratif, CAISSE PRIMAIRE ASSUR MALADIE, CARCASSONNE.
demeurant à RIEUX-MINERVOIS
- **Monsieur DENAT Eric**
Reponsable d'agence, PCEB, CARCASSONNE.
demeurant à VILLARZEL-DU-RAZES
- **Monsieur DENIS Laurent**
Ouvrier autoroutier, AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE, NARBONNE.
demeurant à BIZANET
- **Monsieur DOUCET CYRIL**
ADJOINT CHEF DE QUAI NUIT, STEF TRANSPORT NARBONNE, NÉVIAN.
demeurant à ROUBIA

- **Monsieur DUBOURGET Eric**
 Chef d'équipe atelier, PERPIGNAN AVENIR AUTOMOBILE (PAA), PERPIGNAN.
 demeurant à LEUCATE

- **Monsieur DURAND Serge**
 Employé cpam de l'aude, CAISSE PRIMAIRE ASSUR MALADIE, CARCASSONNE.
 demeurant à BARBAIRA

- **Monsieur FALLON Francois**
 Technicien de culture spécialisée, PCEB CARCASSONNE.
 demeurant à LUC-SUR-ORBIEU

- **Madame FERRER Catherine**
 Gestionnaire polyvalente, AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE, NARBONNE.
 demeurant à PEYRIAC-DE-MER

- **Monsieur FLORES Didier**
 Caviste Préparateur, LES VIGNERONS DU SIEUR D'ARQUES, LIMOUX.
 demeurant à SAINT-HILAIRE

- **Monsieur FOSSE Bernard**
 Employé commercial, RV NARBONNE, NARBONNE.
 demeurant à NARBONNE

- **Monsieur FROMENT Pierre**
 Commercial agence, REXEL FRANCE, NARBONNE.
 demeurant à NARBONNE

- **Monsieur GAIBLE Michel**
 Responsable équipe de production, TERREAL, CASTELNAUDARY.
 demeurant à ISSEL

- **Madame GILBERT Christine**
 Secrétaire, BTP CFA OCCITANIE, MONTPELLIER.
 demeurant à AZILLE

- **Madame GOMEZ Patricia**
 gestionnaire marchés, AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE, NARBONNE.
 demeurant à NARBONNE

- **Monsieur GONZALES Jean-Paul**
 Ouvrier de production, SOCIETE D'ETUDES ET D'APPLICATIONS DE COMPOSANTS
 GUIRAUD FRERES, TOULOUSE.
 demeurant à NARBONNE

- **Monsieur GREGOIRE Xavier**
 Directeur général délégué, PCEB, CARCASSONNE.
 demeurant à CARCASSONNE

- **Madame GUIRAUD Sylvie**
 Ouvrier en esat, AFDAIM ADAPEI 11, CARCASSONNE.
 demeurant à PEZENS

- **Monsieur HAOUZI Abdelkader**
 Grutier, SOGEA SUD BATIMENT, MONTPELLIER.
 demeurant à VILLEDAGNE

- **Monsieur HERNANDEZ ALAIN**
RESPONSABLE PRODUITS, ETS BAURES-PRODUITS METALLURGIQUES,
CARCASSONNE.
demeurant à CARCASSONNE
- **Madame IMBERNON Sylvie**
Employée commerciale, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE
- **Monsieur LAFFARGUE Yves**
Manager opérationnel, DALKIA, MONTPELLIER.
demeurant à CUXAC-D'AUDE
- **Madame LAGODA Nathalie**
Rh, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE
- **Monsieur LANGLOIS Fabien**
Technicien hautement qualifié, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à VILLEGAILHENC
- **Monsieur LANJARD Jean Claude**
Operateur de production, TERREAL, CASTELNAUDARY.
demeurant à CASTELNAUDARY
- **Madame LASSERRE Sylvia**
Déléguée d'assurance maladie, CAISSE PRIMAIRE ASSUR MALADIE, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE
- **Monsieur LLORIS Carlos**
Ouvrier agricole, GROUPEMENT D'EMPLOYEURS D'AUSSIERES, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE
- **Madame LOUVEL Catherine**
Controleur prestations retraite, CAISSE D'ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTE DU
TRAVAIL, TOULOUSE.
demeurant à SAINT-MARTIN-LALANDE
- **Monsieur MANCHON Francis**
Chef d'équipe niveau 2, LOOMIS FRANCE, CARCASSONNE.
demeurant à CARCASSONNE
- **Monsieur MANDOUL Daniel**
Responsable équipe maintenance, NUTRITION ET SANTE, REVEL.
demeurant à CASTELNAUDARY
- **Madame MANZANARES Lydia**
Technicien conseiller facturation, CAISSE PRIMAIRE ASSUR MALADIE,
CARCASSONNE.
demeurant à PALAJA
- **Monsieur MARAVAL Bernard**
Manager de site, BOUYGUES E&S FM FRANCE, SAINT-JEAN-D'ILLAC.
demeurant à CARCASSONNE
- **Monsieur MARSEILLE Benoit**
Cadre responsable process, MONIER, SIGNY L'ABBAYE.
demeurant à LIMOUX

- **Monsieur MARTINEZ Patrice**
Employé, CALBERSON ROUSSILLON, PERPIGNAN.
demeurant à SIGEAN

- **Madame MARZAC Catherine**
Employée administrative, SOCIETE D'ETUDES ET D'APPLICATIONS DE COMPOSANTS
GUIRAUD FRERES, TOULOUSE.
demeurant à ARGELIERS

- **Monsieur MERLOS MICHEL**
SALARIE EMPLOYE, STEF TRANSPORT NARBONNE, NÉVIAN.
demeurant à NARBONNE

- **Madame MIGNARD Bernadette**
Gestionnaire polyvalent de district, AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE,
NARBONNE.
demeurant à NARBONNE

- **Monsieur NALIX Rémi**
Technicien électronique, SAFRAN VENTILATION SYSTEMS, BLAGNAC.
demeurant à VAL-DE-DAGNE

- **Madame PANIGHEL Pascale**
Directrice administrative et financière, EURO COMMUNICATION EQUIPEMENTS,
NÉBIAS.
demeurant à LIMOUX

- **Monsieur PANONT Jean-Philippe**
Agent de reception clients expédition, TERREAL, CASTELNAUDARY.
demeurant à SAINT-MARTIN-LALANDE

- **Monsieur PHILIPOT Patrick**
Responsable technique, SAINT EX FINANCES, SAINT-JEAN.
demeurant à BOUILHONNAC

- **Monsieur PLANTIE Claude**
Technicien de culture, PCEB, CARCASSONNE.
demeurant à AJAC

- **Monsieur PLANTIE Marc**
Retraite, PCEB, CARCASSONNE.
demeurant à AJAC

- **Madame PONROUCH Laurence**
Directrice d agence, MAAF ASSURANCES SA, CHAURAY.
demeurant à OUVEILLAN

- **Monsieur PONTOUS Nicolas**
Conducteur d'engins, EIFFAGE ROUTE GRAND SUD, NARBONNE.
demeurant à OUVEILLAN

- **Monsieur RANCHERE Philippe**
Technicien de maintenance, VITRAGE DE SECURITE DU SUD, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE

- **Madame RIVIERE Christine**
Responsable Rayon, JARDILAND, CARCASSONNE.
demeurant à TREBES

- **Monsieur ROCAMORA Jean-Michel**
Ouvrier autoroutier, AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE
- **Monsieur RUAMPS Ghislain**
Directeur de succursale, BANQUE POPULAIRE DU SUD, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE
- **Monsieur RUBIO Richard**
Surveillant de nuit qualifié, AFDAIM ADAPEI 11, CARCASSONNE.
demeurant à LA PALME
- **Monsieur SANCHEZ Philippe**
Employé de Cave, LES VIGNERONS DU SIEUR D'ARQUES, LIMOUX.
demeurant à LIMOUX
- **Monsieur SARDA Thierry**
Technicien réseau, SUEZ EAU FRANCE, BÉZIERS.
demeurant à CARCASSONNE
- **Monsieur SAUVESTRE JOEL**
RESPONSABLE TRANSPORT, BAURES PROLIANS, MONTPELLIER.
demeurant à CAUX-ET-SAUZENS
- **Madame SCHNEIDER Odile**
Ouvrier en esat, AFDAIM ADAPEI 11 CARCASSONNE.
demeurant à NARBONNE
- **Monsieur TOBBAL Mohamed**
Conducteur d'installation, TERREAL, LASBORDES.
demeurant à CASTELNAUDARY
- **Monsieur TOUSTOU Didier**
Macon, ENTREPRISE BOURDARIOS, PAMIERS.
demeurant à CARCASSONNE
- **Madame VALENTIN Catherine**
Chargée de succession, SOCIETE GENERALE, PARIS.
demeurant à MONTREAL
- **Monsieur VALERO Philippe**
Coffreur-bancheur, SOGEA SUD BATIMENT, NARBONNE.
demeurant à SALLES-D'AUDE
- **Madame VALET Sylvie**
Agent d'accueil, CAISSE PRIMAIRE ASSUR MALADIE, NARBONNE.
demeurant à OUVEILLAN
- **Monsieur VICO Jean Luc**
Technicien principal, AREVA NC MALVESI, NARBONNE.
demeurant à MOUSSAN
- **Monsieur VIEU Dominique**
Ouvrier de production, SOCIETE D'ETUDES ET D'APPLICATIONS DE COMPOSANTS
GUIRAUD FRERES, TOULOUSE.
demeurant à SALLELES-D'AUDE
- **Madame VIGIER Claire**
Conseillère emploi, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à CARCASSONNE

- **Madame WITULSKY Dominique**
Conseiller accueil vente, BANQUE POPULAIRE DU SUD, AGDE.
demeurant à SALLELES-D'AUDE

Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

- **Monsieur ALBIGOT Charles**
Ouvrier en esat, AFDAIM ADAPEI 11, CARCASSONNE.
demeurant à CASTELNAUDARY
- **Madame ALLARD Catherine (Dite Coralie)**
Employée de banque, SOCIETE GENERALE, MANTES-LA-JOLIE.
demeurant à ARZENS
- **Madame AYROLLES Elisabeth**
Conseillère spéciale production, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ARTERIS,
CASTELNAUDARY.
demeurant à SOUILHANELS
- **Monsieur BELONDRADE Thierry**
Technicien galvanoplastie, THALES ALENIA SPACE FRANCE, TOULOUSE.
demeurant à BELPECH
- **Monsieur BODINEL Bruno**
Technicien exploitation, DALKIA, MONTPELLIER.
demeurant à OUVAILLAN
- **Monsieur BOLLINGER Frédéric**
Directeur crédit mutuel à carcassonne, CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL
MEDITERRANEEN, MARSEILLE.
demeurant à MALVES-EN-MINERVOIS
- **Monsieur BOURLON Etienne**
Oenologue, CASTEL FRERES, BÉZIERS.
demeurant à SALLELES-D'AUDE
- **Madame CARREIN Pascale**
Comptable, PCEB, CARCASSONNE.
demeurant à CARCASSONNE
- **Monsieur CASSIGNOL Didier**
Chef technicien de culture, PCEB, CARCASSONNE.
demeurant à LA FORCE
- **Monsieur COULON Jacques**
Assistant production, CASTEL FRERES, BÉZIERS.
demeurant à SALLELES-D'AUDE
- **Monsieur CRISTOFOL Javier**
Magasinier approvisionnement, PCEB, CARCASSONNE.
demeurant à CARCASSONNE
- **Monsieur CROUCHANDEU Joseph**
Cariste, SOCIETE D'ETUDES ET D'APPLICATIONS DE COMPOSANTS GUIRAUD
FRERES, TOULOUSE.
demeurant à LUC-SUR-ORBIEU

- **Monsieur CRUZ Diego**
Technicien administratif, SADE - COMPAGNIE GENERALE DES EXPLOITATIONS DU LANGUEDOC- ROUSSILLON, CARCASSONNE.
demeurant à LAVALETTE

- **Monsieur DELMAS Jean Marie**
Employé de commerce, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à SAINT MARCEL SUR AUDE

- **Monsieur DE PRADO Francis**
Psychologue du travail, POLE EMPLOI, CARCASSONNE.
demeurant à TREBES

- **Monsieur DUBOURGET Eric**
Chef d equipe atelier, PERPIGNAN AVENIR AUTOMOBILE (PAA), PERPIGNAN.
demeurant à LEUCATE

- **Monsieur FABRE Pierre**
Conseiller pole emploi, POLE EMPLOI, LIMOUX.
demeurant à RAISSAC-SUR-LAMPY

- **Monsieur FALLON Francois**
Technicien de culture specialise, PCEB, CARCASSONNE.
demeurant à LUC-SUR-ORBIEU

- **Monsieur FLORES Didier**
Caviste Préparateur, LES VIGNERONS DU SIEUR D'ARQUES, LIMOUX.
demeurant à SAINT-HILAIRE

- **Monsieur FOURNET Alain**
Responsable projet, FERROPEM, LAUDUN-L'ARDOISE.
demeurant à CAZILHAC

- **Monsieur GAUBERT Francois**
Conseiller mutuelle agence, MUTUELLE VIASANTE, CARCASSONNE.
demeurant à CARCASSONNE

- **Madame GEHIN Pascale**
Responsable commerciale confirmée, OXYDIS, CARCASSONNE.
demeurant à VILLEMUSTAUSOU

- **Monsieur GIRONIS Jean Luc**
Chef de station, UNION DE COOPERATIVE FONCALIEU, ARZENS.
demeurant à ARZENS

- **Monsieur GLEYZES Thierry**
Conducteur de ligne p2, NUTRITION ET SANTE, REVEL.
demeurant à SOUILHE

- **Monsieur GOTTI Alain**
Technicien de maintenance, TERREAL, LABASTIDE-D'ANJOU.
demeurant à FENDEILLE

- **Monsieur GOUDET Alain**
Ouvrier en esat, AFDAIM ADAPEI 11, CARCASSONNE.
demeurant à NARBONNE

- **Madame HADDAR Nadia**
Responsable d'agence, HHD, NARBONNE.
demeurant à GRUISSAN

- **Madame LASSERRE Sylvia**
Déléguée d'assurance maladie, CAISSE PRIMAIRE ASSUR MALADIE, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE

- **Monsieur LECUL Jacky**
Chef de chantier, ENTREPRISE PHILIPPE LASSARAT, LE HAVRE.
demeurant à ARGELIERS

- **Monsieur LEGUEVAQUE Jean-Claude**
Ouvrier usine, TERREAL, LASBORDES.
demeurant à PEXIORA

- **Monsieur LETINOIS Pascal**
Retraite, MAJ, CARCASSONNE.
demeurant à CARCASSONNE

- **Monsieur LIMONGY Francis**
Approvisionnement, TERREAL, SAINT-MARTIN-LALANDE.
demeurant à SOUILHANELS

- **Madame MAMOH Lucienne**
Technicienne de prestations, CAISSE PRIMAIRE ASSUR MALADIE, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE

- **Madame MANZANARES Lydia**
Technicien conseiller facturation, CAISSE PRIMAIRE ASSUR MALADIE,
CARCASSONNE.
demeurant à PALAJA

- **Monsieur MARSEILLE Benoit**
Cadre responsable process, MONIER, SIGNY L'ABBAYE.
demeurant à LIMOUX

- **Monsieur MARTINEZ Isidro**
Technicien textile, ADIENT FABRICS FRANCE, LAROQUE-D'OLMES.
demeurant à BELPECH

- **Madame MARTY Sylvie**
Employée de banque, CREDIT LYONNAIS, CARCASSONNE.
demeurant à CARCASSONNE

- **Monsieur MIGUEL Gérard**
Grutier portuaire, CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DE
L'AUDE, CARCASSONNE.
demeurant à BAGES

- **Monsieur PHILIPOT Patrick**
Responsable technique, SAINT EX FINANCES, SAINT-JEAN.
demeurant à BOUILHONNAC

- **Monsieur PLANTIE Claude**
Technicien de culture, PCEB, CARCASSONNE.
demeurant à AJAC

- **Monsieur PLANTIE Marc**
Retraite, PCEB, CARCASSONNE.
demeurant à AJAC

- **Monsieur RAMIREZ Georges**
Ouvrier en esat, AFDAIM ADAPEI 11, CARCASSONNE.
demeurant à SIGEAN
- **Monsieur ROQUES Lionel**
Conseiller emploi, POLE EMPLOI, BALMA.
demeurant à LEUCATE
- **Monsieur ROS Jean-Michel**
Contremaitre de fabrication, SOCIETE D'ETUDES ET D'APPLICATIONS DE
COMPOSANTS GUIRAUD FRERES, TOULOUSE.
demeurant à MOUSSAN
- **Monsieur ROUSSELOT Francis**
Adjoint au responsable de magasin, ETS BAURES-PRODUITS METALLURGIQUES,
NARBONNE.
demeurant à NARBONNE
- **Monsieur SANCHEZ Philippe**
Employé de Cave, LES VIGNERONS DU SIEUR D'ARQUES, LIMOUX.
demeurant à LIMOUX
- **Monsieur SARDA Thierry**
Technicien réseau, SUEZ EAU FRANCE, BÉZIERS.
demeurant à CARCASSONNE
- **Madame TEJEDOR Sylvie**
Assistante de direction, MUTUELLE VIASANTE, CARCASSONNE.
demeurant à PENNAUTIER
- **Madame VERDU BEATRICE MIREILLE**
Contrôleur de gestion, STEF TRANSPORT NARBONNE, NÉVIAN.
demeurant à MONTREDON-DES-CORBIERES

Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- **Madame ABADIE Annick**
Manager commercial senior, MARANDIS, BÉZIERS.
demeurant à SAINT-ANDRÉ-DE-ROQUELONGUE
- **Monsieur ALBECQ Thierry**
Opérateur surconditionnement, CASTEL FRERES, BÉZIERS.
demeurant à SALLELES-D'AUDE
- **Monsieur BERGNES Eric**
Conducteur d'installation, TERREAL, LABASTIDE-D'ANJOU.
demeurant à LABASTIDE-D'ANJOU
- **Madame BLANCHÉ Corinne**
Employee cpam, CAISSE PRIMAIRE ASSUR MALADIE, CARCASSONNE.
demeurant à VILLEMUSTAUSOU
- **Monsieur BOISGIBAUT PATRICK**
Convoyeur de fonds, LOOMIS FRANCE, CARCASSONNE.
demeurant à CARCASSONNE
- **Monsieur BOSC Christian**
Responsable adjoint de service, CAISSE PRIMAIRE ASSUR MALADIE, CARCASSONNE.
demeurant à VILLEMUSTAUSOU

- **Monsieur BOUTOLLEAU Dominique**
Soudeur, ATELIERS DU LEZIGNANAIS, LÉZIGNAN-CORBIÈRES.
demeurant à LEZIGNAN-CORBIÈRES
- **Monsieur BRISSE Alain**
Ingénieur, ORANO CYCLE, PIERRELATTE.
demeurant à NARBONNE
- **Monsieur CALVO Didier**
Agent qualité, TERREAL, LASBORDES.
demeurant à LASBORDES
- **Madame CARREIN Pascale**
Comptable, PCEB, CARCASSONNE.
demeurant à CARCASSONNE
- **Monsieur CARRIE Patrick**
Cadre bancaire, BANQUE COURTOIS (SUCESSEUR DE L'ANCIENNE MAISON
COURTOIS & CIE DEPUIS 1760), SAINT-GIRONS.
demeurant à NARBONNE
- **Monsieur CASTILLO Eric**
Agent banque de france, BANQUE DE FRANCE, BÉZIERS.
demeurant à NARBONNE
- **Monsieur COFFIGNAL Yannick**
Product owner, AIRBUS, BLAGNAC.
demeurant à TALAIRAN
- **Madame DARIBO Therese**
Gestionnaire appui, POLE EMPLOI, TOULOUSE.
demeurant à CASTELNAUDARY
- **Monsieur DE PRADO Francis**
Psychologue du travail, POLE EMPLOI, CARCASSONNE.
demeurant à TREBES
- **Monsieur DÉVILLE Bernard**
Conducteur d'installation, TERREAL, CASTELNAUDARY.
demeurant à LASSERRE-DE-PROUILLE
- **Madame ESCOLANO Annie**
Chargée d'études juridiques, UNION DE RECOUVREMENT DE SECURITE SOCIALE ET
D ALLOCATIONS FAMILIALES DE LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à VENTENAC-CABARDES
- **Madame FARNOS Rose**
Technicien de prestations, CAISSE PRIMAIRE ASSUR MALADIE, NARBONNE.
demeurant à MOUSSAN
- **Madame FERRAND Martine**
Clerc de notaire, GILBERT JEANSOU, JEAN MARCEL CAMINADE, VALERIE VIALADE
BLUCHE, PIERRE GALINIER NOTAIRES ASSOCIES D'U, CARCASSONNE.
demeurant à VILLALIER
- **Monsieur FLORES Didier**
Caviste Préparateur, LES VIGNERONS DU SIEUR D'ARQUES, LIMOUX.
demeurant à SAINT-HILAIRE

- **Madame GENIBREL Pascal**
Employé omf, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
demeurant à MOUSSAN
- **Monsieur GRACIA Gilles**
Employé veolia, SADE - COMPAGNIE GENERALE DES EXPLOITATIONS DU
LANGUEDOC- ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT-LAURENT-DE-LA-CABRERISSE
- **Monsieur GUIBBERT Philippe**
Chauffeur poids lourd, EFFAGE ROUTE GRAND SUD, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE
- **Madame LASSERRE Sylvia**
Déléguee d'assurance maladie, CAISSE PRIMAIRE ASSUR MALADIE, NARBONNE.
demeurant à NARBONNE
- **Monsieur LETINOIS Pascal**
Retraite, MAJ, CARCASSONNE.
demeurant à CARCASSONNE
- **Monsieur MAZET Thierry**
Attaché commercial itinérant, ETS BAURES-PRODUITS METALLURGIQUES,
CARCASSONNE.
demeurant à LAVALETTE
- **Monsieur MIRABAIL Francis**
Agent qualité, TERREAL, LABASTIDE-D'ANJOU.
demeurant à CASTELNAUDARY
- **Monsieur PIGNOT Philippe**
Sans profession, GAZEL ENERGIE GENERATION, SAINT-AVOLD.
demeurant à FERRALS-LES-CORBIÈRES
- **Monsieur PLANTIE Claude**
Technicien de culture, PCEB, CARCASSONNE.
demeurant à AJAC
- **Monsieur PLANTIE Marc**
Retraite, PCEB, CARCASSONNE.
demeurant à AJAC
- **Monsieur RODRIGUES Jorge**
Technicien, AUBERT & DUVAL, PAMIERES.
demeurant à BELPECH
- **Madame SANCHEZ Brigitte**
Aide comptable, NOTAIRES ASSOCIES CARCASSONNE.
demeurant à VILLEGAILHENC
- **Monsieur SANCHEZ Philippe**
Employé de Cave, LES VIGNERONS DU SIEUR D'ARQUES, LIMOUX.
demeurant à LIMOUX
- **Monsieur SUZE Jean Louis**
Retraité, AIRBUS OPERATIONS, TOULOUSE.
demeurant à VINASSAN

- Madame TOMASELLO Sylvie

Personnel navigant commercial, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
demeurant à CAZILHAC

Article 5 : Monsieur le secrétaire général et Monsieur le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Carcassonne, le 02/11/2020

Pour la Préfète et par délégation
P/ Le Direccte Occitanie
P/La Responsable de l'Unité
Départementale de l'Aude
Le Directeur Adjoint du Travail


Maudite EXPOSITO

Recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de Montpellier dans le délai de deux mois à compter de sa notification.



**EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° DREAL-UID11-2020-42
MODIFIANT LES CONDITIONS D'EXPLOITATION DE L'ACTIVITÉ DE STOCKAGE DE
RÉCUPÉRATION DE MÉTAUX FERREUX ET NON FERREUX EXPLOITÉE PAR LA SOCIÉTÉ
DÉCONS OCCITANIE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CARCASSONNE ET
RÉGULARISANT LES RUBRIQUE ICPE AUTORISÉES SUR LE SITE**

L'arrêté préfectoral n°DREAL-UID11-2020-42 du 19 octobre 2020 modifie les conditions d'exploitation de l'activité de stockage de récupération de métaux ferreux et non ferreux exploitée par la société DECONS OCCITANIE sur le territoire de la commune de Carcassonne et régularise les rubriques ICPE autorisées sur le site :

NOUVELLE RUBRIQUE DE LA NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSÉES

L'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 2011-103-0006 du 18 avril 2011 « *liste des installations classées concernée par une rubrique de la nomenclature des installations classées* » est abrogé et remplacé par les rubriques suivantes :

Rubrique	Libellé de la rubrique	Activité du site	Régime
2718-1	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2717, 2719, 2792 et 2793. 1. La quantité de déchets dangereux susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 1 t [.]	25 tonnes	A
2713.1	Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux, à l'exclusion des activités et installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712 et 2719. 1. La surface est supérieure ou égale à 1000 m ² 2. Pour les autres installations : b. Supérieure ou égale à 6 t mais inférieure à 50	4 729 m ²	E
2710-1-b	Installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719 1. Collecte de déchets dangereux : b) La quantité de déchets susceptibles d'être présents dans l'installation étant supérieure ou égale à 1 t et inférieure à 7 t.	< 7 t	DC
2711-2	Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets d'équipements électriques et électroniques, à l'exclusion des installations visées par la rubrique 2719 Le volume susceptible d'être entreposé étant : 2. Supérieur ou égal à 100 m ³ mais inférieur à 1000 m ³	< 1 000 m ³	DC

(1) Régime de classement : A : autorisation, E : enregistrement, D : déclaration, DC : déclaration avec contrôle périodique par un organisme agréé, NC : non classé (volume d'activité inférieur au seuil de classement de la rubrique considérée).

Nota : les capacités indiquées correspondent globalement ou généralement aux données du dossier de demande, elles conditionnent la plupart des valeurs et paramètres retenus dans la rédaction du présent arrêté.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS DE PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES

S'appliquent à l'établissement l'ensemble des prescriptions des textes mentionnés ci-dessous :

- Arrêté ministériel du 1 juillet 2013 modifiant l'arrêté de prescriptions générales applicables aux installations classées soumises à déclaration contrôlée sous la rubrique 2710-1.
- Arrêté ministériel du 6 juin 2018 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de déchets relevant du régime de la déclaration au titre de la rubrique n° 2711 (déchets d'équipements électriques et électroniques) ;

Une copie de l'arrêté préfectoral n° DREAL-UID11-2020-42 du 19 octobre 2020 est déposée à la mairie de Carcassonne pour y être consultée et est publiée sur le site internet des services de l'État dans l'Aude pendant une durée minimale de quatre mois.

**Arrêté préfectoral n° SIDPC-2020-10-27-01
portant homologation du circuit de motocross de Bram
sis lieu-dit Saint-Loup**

La préfète de l'Aude
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code de la Route ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de l'environnement notamment l'article L414-4 modifié par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 ;

VU le Code du Sport et notamment son livre III ;

VU le décret du 09 octobre 2019 portant nomination de madame Sophie ELIZEON en qualité de préfète de l'Aude ;

Vu le décret du 31 juillet 2018 portant nomination de madame Anne LAYBOURNE en qualité de sous préfète hors classe, directrice de cabinet de la préfète de l'Aude ;

VU l'arrêté préfectoral n° DPPPAT-BCI-2020-043 du 18 août 2020 donnant délégation de signature à madame Anne LAYBOURNE, sous-préfète, directrice de cabinet de la préfète de l'Aude ;

VU le règlement général de la Fédération française de motocyclisme ;

VU les règles techniques et de sécurité discipline Motocross éditées par la fédération française de motocyclisme ;

VU la demande d'homologation du circuit de moto-cross de Bram, sis lieu dit Saint-Loup – 11150 BRAM, présentée par Frédéric PLATERO, président de l'association « Free Ride Moto » ;

VU l'attestation de conformité de la piste de moto-cross du circuit de Bram du 11 juin 2020 ;

VU la convention de mise à disposition d'un terrain communal ;

VU l'avis favorable émis par le maire de Bram ;

VU l'avis de la commission départementale de sécurité routière de l'Aude le 04 septembre 2020 ;

SUR proposition de madame la sous-préfète directrice de cabinet de la préfète.

ARRÊTE

ARTICLE 1

Suivant la convention établie entre la commune de Bram et l'association « Free Ride Moto » représentée par son président, Frédéric PLATERO , le circuit est homologué pour :

- **l'entraînement** (à titre principal) :
l'association doit exercer des entraînements de moto-cross dans un cadre non professionnel. Les professionnels ne sont pas autorisés à utiliser ce terrain.
- **les compétitions** (à titre secondaire) :
si des compétitions ou autres événements sont organisés sur le terrain, l'association s'engage à en informer la commune afin qu'un avenant à la convention soit établi.

Le circuit est uniquement et exclusivement homologué pour les pilotes disposant d'une licence F.F.M. lors des journées d'ouverture pour les sessions d'entraînements et de compétitions.

Durant la période d'homologation, pourront être organisées sur ledit circuit et sous réserve du respect des prescriptions définies dans le présent arrêté :

- des manifestations telles que prévues par l'article R331-18 du code du sport ;
- des événements de moto-cross, qui ne sont pas par nature une manifestation et donc non soumis à un régime d'autorisation préalable, dont l'accès est fermé à toutes les personnes qui ont la qualité de spectateurs (sauf pilotes, mécaniciens, organisateurs) ;
- des stages pour pilotes débutants.

Les manifestations prévues à l'article R331-18 du code du sport sont soumises à autorisation préfectorales après avis de la commission départementale de la sécurité routière. Les organisateurs devront solliciter l'autorisation préfectorale, dans les délais prévus par le Code du sport.

Les entraînements se dérouleront sous la responsabilité d'un officiel commissaire de piste agréé, responsable des séances et de la sécurité.

Lors des manifestations importantes impliquant la présence de nombreux spectateurs, l'organisateur devra certifier être en mesure de faire stationner l'ensemble des véhicules sur les parkings du site (équipes techniques et visiteurs).

ARTICLE 2

Les véhicules à moteur autorisés à emprunter le circuit de moto-cross de Bram, sis lieu dit Saint-Loup – 11150 BRAM sont les motocross de 50 à 500 cm³ groupe I catégorie 1.

Cylindrées autorisées pour les moto-cross suivant l'âge des pilotes :

- de 08 ans à 09 ans inclus : 65 cm³ maximum ;
- de 10 ans à 14 ans inclus : 85 cm³ maximum ;
- à partir de 15 ans : cylindrée libre.

Il est interdit de faire rouler simultanément des véhicules de différentes catégories sur la piste. Ils doivent rouler obligatoirement en alternance.

ARTICLE 3

L'homologation est soumise aux conditions générales fixées par les textes susvisés et par le règlement de la fédération française de motocyclisme (F.F.M.), en particulier les règles techniques et de sécurité en discipline moto-cross.

L'homologation du circuit de moto-cross de Bram, sis lieu dit Saint-Loup – 11150 BRAM est accordée sous réserve de l'application des prescriptions suivantes :

Sécurité

- L'ensemble du site devra être tenu dans un état de propreté constant afin d'éviter tout risque de propagation d'incendie ;
- Respecter strictement les arrêtés n°2013352-0003 du 14 janvier 2014 relatif à la prévention des incendies d'espaces naturels combustibles « Emploi du Feu » et n°2014143-0006 du 03 juin 2014 relatif à la prévention des incendies d'espaces naturels combustibles « débroussaillage et maintien en état débroussaillé et gestion forestière » ;
- interdiction de fumer lors des ravitaillements en carburant ;
- le remplissage des réservoirs des machines doit être effectué hors présence du public ;
- il n'y aura aucun stockage de carburant sur le site ;
- installer des extincteurs maintenus à jour et en nombre suffisant (*) sur la piste ;
* dans le cadre d'une compétition : du matériel contre les incendies (extincteurs) doit être prévu selon les dispositions des Règles Techniques et de Sécurité (R.T.S.) de la Fédération Française de Motocyclisme (F.F.M.) ;
- les extincteurs dont le nombre est défini par les R.T.S de la F.F.M. (cf. paragraphe ci-dessus) révisés chaque année par une entreprise agréée, doivent être disponibles en permanence sur le site ;

- il est conseillé au gestionnaire du circuit, l'utilisation d'un sac à dos avec une réserve d'eau portable afin de réduire tout risque de propagation d'un feu de végétation ;
- le Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.) interviendra dans le cadre normal de ses missions de secours sur appel du « 18 » ou du « 112 » de la part des responsables du site ;
- le directeur de cours agréé, responsable des séances d'entraînement et de la sécurité devra avoir en permanence avec lui une trousse de secours ;
- les emplacements réservés au public seront protégés et bien délimités par des clôtures afin d'empêcher les spectateurs d'accéder à la piste ;
- les motocyclettes ne doivent pouvoir, en aucun cas, percuter les spectateurs ;
- le gestionnaire du circuit de moto-cross de Bram, veillera à ce que les véhicules des spectateurs stationnent dans les parkings prévus à cet effet et en nombre suffisant, de façon à laisser libre toutes les voies d'accès pour les services de secours extérieurs ;
- les véhicules de secours devront, à tout moment, avoir libre accès à l'ensemble du site ;
- le gestionnaire du circuit de moto-cross de Bram, installera à la vue de toute personne ayant accès au site et de façon permanente, un panneau indiquant très lisiblement les numéros de téléphone à appeler en cas d'urgence et le règlement intérieur du club. Le règlement intérieur précisera les mesures de sécurité minimum lors de l'utilisation de la piste, un responsable sera présent en permanence lors des entraînements et des manifestations afin d'en assurer le respect ;
- les clôtures seront vérifiées avant chaque manifestation sportive par le gestionnaire du circuit de moto-cross de Bram ;
- les installations liées à la sécurité des pilotes et des spectateurs mises en place et celles prévues ci-dessus devront être maintenues en état pendant toute la durée de l'homologation et être régulièrement vérifiées ;
- le gestionnaire du circuit de moto-cross de Bram, devra fournir au SDIS des plans précis du circuit avec les postes de secours, les voies d'accès et les emplacements destinés au public ;
- lors du déroulement des manifestations, le service de sécurité mis en place devra être en conformité avec les dispositions du référentiel national relatif aux Dispositifs Prévisionnels de Secours (D.P.S.) ;
- l'entrée du circuit se fait par un seul endroit. Le circuit est clôturé et protégé par un portail. Le portail est ouvert par les responsables du circuit uniquement ;
- en aucun cas un pilote ou toute autre personne ne peut avoir accès au circuit sans la présence d'un responsable du circuit ;

- les licenciés n'auront un accès à la piste qu'après vérification des licences, de leur équipement et de leur véhicule ;
- l'entretien de la piste et des abords doit être effectué régulièrement et être maintenue en parfait état d'accessibilité et de salubrité afin de garantir la sécurité des participants et des spectateurs ;
- la vitesse des véhicules ne peut dépasser 200km/h en un point quelconque du circuit ;
- si des tribunes, podiums, gradins sont installés, les faire vérifier après montage par un organisme agréé pour la délivrance du certificat de conformité ;
- prévoir en permanence, à proximité, l'installation de moyens d'alerte pour les secours ainsi que les numéros d'urgence ;
- il devra être rappelé au public et au personnel par affichage et diffusion de l'information, le respect des règles de tranquillité aux abords du site ;
- tous les entraînements se dérouleront sous la responsabilité d'un directeur de cours agréé et d'un officiel commissaire de piste agréé, responsable des séances et de la sécurité.

Tranquillité publique

- Le circuit de moto-cross de Bram, sis lieu-dit Saint-Loup est situé en limite de la commune de Bram face à une zone industrielle ce qui limite les nuisances sonores.
- les machines autorisées à utiliser le circuit doivent respecter les normes phoniques imposées par les R.T.S. de la F.F.M. En outre, en cas de doute, le gestionnaire du circuit de moto-cross de Bram, devra procéder à des contrôles de décibels ;
- lors des compétitions, le niveau sonore des machines doit être contrôlé par les commissaires techniques de la F.F.M ;
- le circuit de moto-cross de Bram ne pourra fonctionner en nocturne.

Natura 2000

Le dossier d'évaluation des incidences Natura 2000, établi par le demandeur, n'ayant donné lieu à aucune observation de M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer (D.D.T.M.), le présent renouvellement de l'homologation a recueilli un avis favorable.

ARTICLE 4

Aucune modification ne peut être apportée au tracé du circuit.
Toute modification du tracé devra faire l'objet d'une demande d'une nouvelle homologation.

ARTICLE 5

L'accès au circuit se fait en présence et sous la responsabilité d'un membre de l'association Free Ride Moto Club.

L'accès au circuit de moto-cross de Bram – sis lieu dit Saint-Loup – 11150 BRAM s'effectue suivant la convention de mise à disposition du terrain, signée entre la ville de Bram et l'association Free Ride Moto Club :

- **les mercredis, samedis, dimanches, jours fériés et les vacances scolaires de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00.**

Le bureau de l'association « FREE RIDE MOTO CLUB » ou le responsable de l'entraînement peut à tout moment et sans préavis, fermer le terrain, notamment pour raisons techniques, climatique ou de sécurité.

ARTICLE 6

La présente homologation est soumise au strict respect des textes susvisés et des règlements et normes techniques de la fédération française de motocyclisme (**). Elle ne s'applique qu'aux activités précitées, à l'exclusion de toute autre manifestation.

(**): les normes éditées par la fédération française de motocyclisme sont susceptibles d'évoluer chaque année. Les diverses données citées dans le présent arrêté (âge des participants, niveau phonique des machines, puissance des moteurs, vitesse, etc) pourront être modifiées par la fédération délégataire, entre la date de délivrance de l'homologation et son arrivée à échéance.

Dans tous les cas de figure, les responsables du circuit de moto-cross de Bram seront tenus de s'adapter et de respecter les règles techniques et de sécurité en vigueur éditées par la fédération au fil de leur évolution.

L'autorité qui a délivré la présente homologation peut, à tout moment, vérifier ou faire vérifier le respect des conditions ayant permis l'homologation.

Elle sera révoquée s'il apparaît, qu'après mise en demeure adressée aux bénéficiaires, que ceux-ci ne respectent pas ou ne font pas respecter les conditions auxquelles l'octroi de cette homologation a été subordonnée ou s'il s'avère, qu'après enquête, que le maintien de celle-ci n'est plus compatible avec les exigences de la sécurité ou de la tranquillité publique.

Conformément à l'article R.331-44 précité, l'homologation peut être rapportée ou suspendre pour une durée maximale de six mois, après audition du gestionnaire, si la commission compétente a constaté qu'une ou plusieurs des conditions qu'elle avait imposées ne sont pas respectées.

Une nouvelle homologation est nécessaire lorsque le tracé fait l'objet d'une modification.

ARTICLE 7

Le circuit de moto-cross de Bram (voir plan en annexe) est homologué à la date de signature de cet arrêté pour une période de quatre ans, aux conditions et obligations fixées par cet arrêté.

ARTICLE 8

Le secrétaire général, sous-préfet de l'arrondissement de Carcassonne, la directrice de cabinet, le colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Aude, le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations, le directeur du service départemental d'incendie et de secours, le président du conseil départemental de l'Aude, le maire de Bram sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

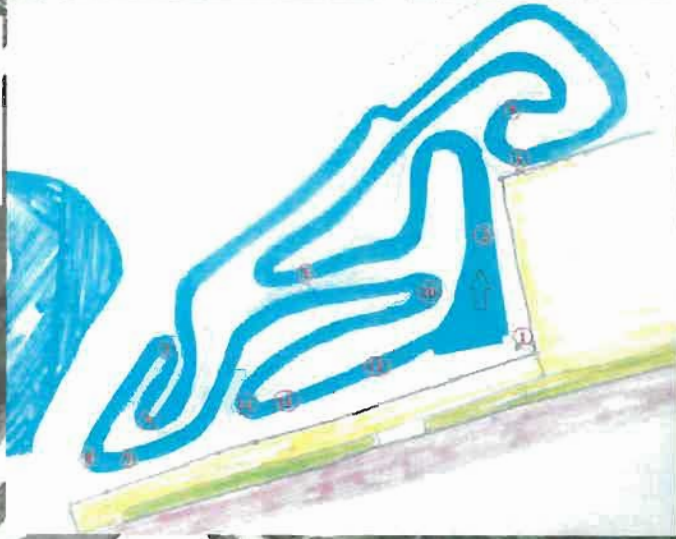
Fait à Carcassonne, le 27 octobre 2020

Pour la préfète et par délégation
La sous-préfète, directrice de cabinet



Anne LAYBOURNE

PLAN A4



CIRCUIT DE MOTOCROSS
Free Ride Moto Club (C3183)
Ville de Bram

Lac

Légende:
PC : Poste commissaire
PS: Poste de secours
Longueur de piste 1440m



Public / Spectateurs

Accès circuit (véhicules)

Parking Spectateurs

Accès piste pilotes

Parking Pilotes

Google

Le 11/06/2020

Bureau du contrôle de légalité et
de l'intercommunalité

Arrêté préfectoral n° DLC/BCLI-2020-010 désignant pour le département de l'Aude les membres de la conférence territoriale de l'action publique (CTAP) de la région Occitanie

La préfète de l'Aude,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment les articles L.1111-9-1, D.1111-2 et suivants ;

Vu l'arrêté n° R76-2016-03-24 du 24 mars 2016 de M. le préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées portant création de la conférence territoriale de l'action publique de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées et désignation de ses membres ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2017 de M. le préfet de la région Occitanie portant modification de la conférence territoriale de l'action publique et désignation de ses membres ;

Vu l'arrêté du 11 août 2020 de M. le préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, fixant la date de l'élection au 10 septembre 2020 ;

Vu la liste de candidats présentée par l'association départementale des maires de l'Aude conformément à l'article D.1111-4 du CGCT ;

Considérant qu'une seule liste complète de candidats réunissant les conditions requises a été adressée à Mme la préfète de l'Aude par l'association départementale des maires de l'Aude et qu'il n'y a pas lieu, en application du dixième alinéa du II de l'article L.1111-9-1 du CGCT, de procéder à une élection ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Aude ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

Pour le département de l'Aude, sont désignés comme représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre non membres de droit de la conférence territoriale de l'action publique de la région Occitanie, les candidats suivants :

.../...

- Collège des représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de moins de 30 000 habitants (collège n° 4 - un siège à pourvoir) :

Liste présentée par	Candidat titulaire		Candidat remplaçant	
	NOM-Prénom	Qualité	NOM-Prénom	Qualité
Association des Maires de l'Aude	DURAND Pierre	Président de la communauté de communes du Limouxin	SAVY Francis	Président de la communauté de communes des Pyrénées Audoises

- Collège des représentants des communes de plus de 30 000 habitants (collège n° 5 - un siège à pourvoir) :

Liste présentée par	Candidat titulaire		Candidat remplaçant	
	NOM-Prénom	Qualité	NOM-Prénom	Qualité
Association des Maires de l'Aude	LARRAT Gérard	Maire de Carcassonne	MALQUIER Bertrand	Adjoint au maire de Narbonne

- Collège des représentants des communes comprenant entre 3500 et 30 000 habitants (collège n° 6 - un siège à pourvoir) :

Liste présentée par	Candidat titulaire		Candidat remplaçant	
	NOM-Prénom	Qualité	NOM-Prénom	Qualité
Association des Maires de l'Aude	MAUGARD Patrick	Maire de Castelnaudary	ROCHER Edouard	Maire de Coursan

- Collège des représentants des communes de moins de 3500 habitants (collège n° 7 - un siège à pourvoir) :

Liste présentée par	Candidat titulaire		Candidat remplaçant	
	NOM-Prénom	Qualité	NOM-Prénom	Qualité
Association des Maires de l'Aude	HORTALA Jacques	Maire de Couiza	DELPY Emile	Maire de Paraza

.../...

ARTICLE 2 :

Conformément à l'article L.1111-9-1 du CGCT, la liste des membres de droit est la suivante :

- | | |
|----------------------------|--|
| - Madame Hélène SANDRAGNÉ | présidente du Conseil Départemental de l'Aude |
| - Monsieur Régis BANQUET | président de la CA Carcassonne Agglo |
| - Monsieur Didier MOULY | président de la CA Le Grand Narbonne |
| - Monsieur André HERNANDEZ | président de la CC Région Lézignanaise Corbières
et Minervois |

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de MONTPELLIER dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs ou de sa notification.

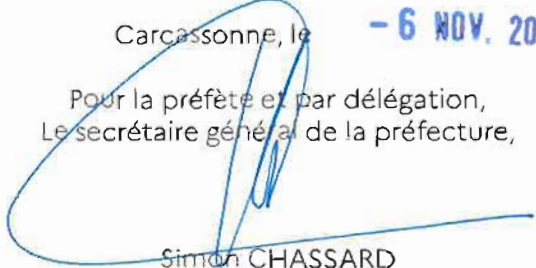
- soit par courrier (6, rue Pitot – CS 99002 34063 MONTPELLIER CEDEX 02),
- soit par voie dématérialisée sur le site internet : <https://www.citoyens.telerecours.fr>,

ARTICLE 4 :

Le secrétaire général de la préfecture de l'Aude est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

Carcassonne, le - 6 NOV. 2020

Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,



Simon CHASSARD